



**Fonds régions et ruralité
Volet 2- Soutien à la compétence de
développement local et régional des MRC**

**Priorités d'intervention
2025-2026**



Mise en contexte

La MRC de Coaticook exerce une compétence reconnue en matière de développement local et régional sur son territoire. Dans ce cadre, le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) vise à soutenir la mise en œuvre de ses actions stratégiques.

En vertu de l'entente de développement territorial 2025-2028 conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC doit, conformément à la clause 6.1.2, adopter par résolution ses priorités d'intervention et les publier sur son site Internet.

L'année 2025-2026 constituant une année de transition (clause 27 de l'entente), les dépenses admissibles prévues à l'ancienne entente 2020-2024 peuvent également s'appliquer, comme précisé à l'annexe B. Ce contexte permet à la MRC de maintenir la continuité de ses actions stratégiques tout en entamant le déploiement du nouveau cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.

Priorités d'intervention

Conformément à l'Entente relative au FRR – Volet 2, la MRC de Coaticook a ciblé les priorités d'intervention suivantes, en cohérence avec sa vision territoriale et son engagement envers le développement durable, économique, social et culturel du territoire.

Ces priorités s'inscrivent dans une logique de soutien à l'expertise locale, à la concertation et à la réalisation de projets à portée régionale ou municipale :

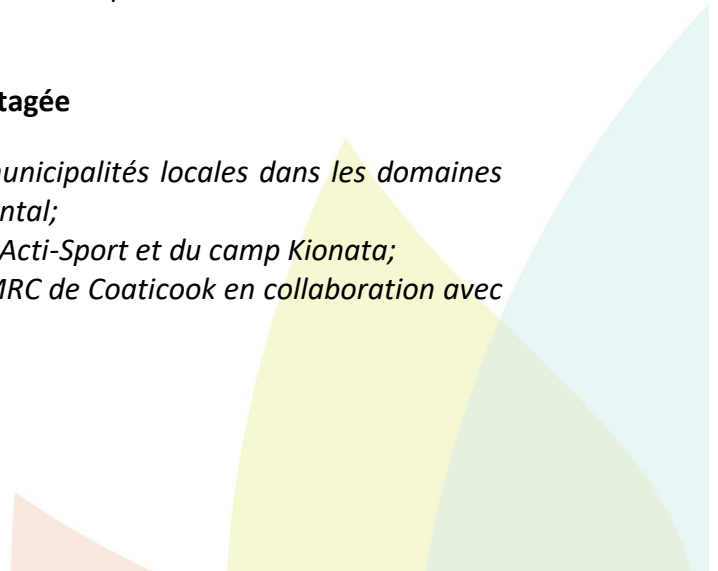
► Planification territoriale, environnement et aménagement

- a) Réaliser des mandats liés à la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC;*
- b) Soutenir les projets en lien avec la gestion de l'eau, la protection de l'environnement, la gestion des matières résiduelles et le développement des énergies renouvelables;*
- c) Appuyer l'analyse et le dépôt d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ.*

► Soutien aux municipalités et expertise partagée

- d) Offrir une expertise professionnelle aux municipalités locales dans les domaines social, culturel, touristique et environnemental;*
- e) Soutenir le développement de l'organisme Acti-Sport et du camp Kionata;*
- f) Appuyer le développement culturel de la MRC de Coaticook en collaboration avec les municipalités.*

► Soutien à l'entrepreneuriat



- g) Accompagner les entreprises de tous les secteurs (industriel, commercial, agricole, agroalimentaire, touristique) en expertise technique;*
- h) Favoriser le démarrage, la relève et la formation des entrepreneurs.*
- i) Offrir un soutien financier ciblé à des projets innovants.*

➤ **Projets structurants et amélioration des milieux de vie**

- j) Appuyer l'organisation de projets favorisant le sentiment d'appartenance et l'animation du territoire;*
- k) Soutenir et offrir un soutien financier à des initiatives structurantes en loisir, culture, santé, transport collectif et accompagnement communautaire;*
- l) Promouvoir le territoire à des fins touristiques.*

➤ **Ententes sectorielles de développement**

- m) Mettre en œuvre des ententes sectorielles avec des ministères ou organismes.*

➤ **Soutien au développement rural**

- n) Soutenir le développement, l'animation et la promotion des communautés locales sur l'ensemble des 12 municipalités de la MRC.*

